

Division des Ressources Humaines et des Moyens 1^{er} degré - DRHM

Ce.94drhm@ac-creteil.fr

Affaire suivie par : Isabelle CAIZERGUES

Tél : 01 45 17 60 37

Mél : isabelle.caizegues@ac-creteil.fr

70 avenue du général de Gaulle

94011 CRETEIL

www.dsden94.ac-creteil.fr

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services
de l'éducation nationale du Val-de-Marne

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationaleMesdames et Messieurs les directeurs des écoles maternelles,
élémentaires, établissements spécialisésMesdames et Messieurs les directeurs adjoints de SEGPA
s/c de Mesdames et Messieurs les principaux des collèges**NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PROFESSEURS DES ECOLES ET INSTITUTEURS****Objet :** Avancement d'échelon à la cadence de l'ancienneté année scolaire 2023/2024.**Références :**

- Décret n° 89-668 du 18 septembre 1989 modifiant le décret n° 61-1012 du 7 septembre 1961 relatif au statut particulier des instituteurs.
- Décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles.

La présente note a pour objet de préciser les avancements d'échelon des professeurs des écoles et des instituteurs qui ont été examinés lors de la campagne de promotion à la cadence de l'ancienneté au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Vous trouverez ci-après le détail par corps/grade et par échelon des promotions prononcées.

Les avancements au 7^{ème} et au 9^{ème} échelon du corps des professeurs des écoles de classe normale à la cadence accélérée seront étudiés lors d'une seconde campagne de promotion et feront l'objet d'une note d'information dès finalisation de la campagne.

I – PROMOTION DES INSTITUTEURS : NEANT**II – PROMOTION DES PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :**

ECHELONS	PROMUS
3 ^{ème} Total 265	
Hommes	41
Femmes	224
4 ^{ème} Total 299	
Hommes	59
Femmes	240
5 ^{ème} Total 351	
Hommes	43
Femmes	308
6 ^{ème} Total 280	
Hommes	45
Femmes	235
7 ^{ème} (cadence ancienneté) Total 151	
Hommes	23
Femmes	128
8 ^{ème} Total 215	
Hommes	31
Femmes	184
9 ^{ème} (cadence ancienneté) Total 144	
Hommes	22
Femmes	122
10 ^{ème} Total 300	
Hommes	47
Femmes	253
11 ^{ème} Total 178	
Hommes	31
Femmes	147
TOTAL 2183	

III – PROMOTION DES PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE :

ECHELONS	PROMUS
4 ^{ème} Total 113 Hommes Femmes	12 101
5 ^{ème} Total 180 Hommes Femmes	23 157
6 ^{ème} Total 134 Hommes Femmes	18 116
7 ^{ème} Total 1 Hommes Femmes	1
TOTAL 428	

IV – PROMOTION DES PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE EXCEPTIONNELLE :

ECHELONS	PROMUS
2 ^{ème} Total 2 Hommes Femmes	2
3 ^{ème} Total 91 Hommes Femmes	13 78
4 ^{ème} Total 83 Hommes Femmes	12 71
5 ^{ème} Total 58 Hommes Femmes	8 50
TOTAL 234	

V – TOTAL DES PROMUS :

Au total 2845 promotions ont été prononcées.

Genre	Promouvables	Promus
Hommes	429	429
Femmes	2416	2416
TOTAL	2845	2845

Les arrêtés seront notifiés aux intéressé(e)s sous couvert de la circonscription de rattachement, dans le courant du mois de janvier/février 2024.

VI – EFFET FINANCIER

En cas de promotion avec effet rétroactif, l'incidence comptable interviendra à compter de la paie du mois de janvier 2024. Dans l'hypothèse où les agents constateraient un retard **important**, ils devraient contacter leur gestionnaire administratif.

Pour la rectrice et par délégation,
L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Val-de-Marne

Anne-Marie BAZZO